

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Médiathèque

**16. Projet de vente des documents désherbés au profit**

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**I. Contexte**

La Médiathèque de Vire Normandie, établissement municipal de lecture publique, a pour vocation la constitution et la diffusion aux usagers d'un fonds vivant. Le travail d'acquisition et de gestion des collections (appelé politique documentaire) comprend également un important travail d'actualisation des fonds. Celui-ci se traduit par l'intégration de nouveaux documents mais aussi par un « désherbage » régulier, à savoir la mise à l'écart du libreaccès d'un certain nombre de documents.

La Charte des collections fixe les critères de désherbage appliqués à la Médiathèque de Vire Normandie. Celui-ci est réalisé par l'équipe de la Médiathèque, sous la responsabilité de la Direction du service.

**II. Partenariat avec Ammareal – bilan à un an**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, via une convention passée avec Ammareal - libraire en ligne - (délibération du lundi 27 septembre 2021), les documents retirés des collections sont soit donnés, soit recyclés, soit vendus au profit d'une association. En 2022, 332,29 euros ont été versés au Secours Populaire Français.

	Volume de livres versé à Ammareal	Pourcentage de documents mis en vente	Somme versée à l'association suite à la vente
Dépôt 1	2926	20 %	0.78 euros
Dépôt 2	2450	19 %	83.25 euros
Dépôt 3	116	17 %	104.79 euros
Dépôt 4	2558	33 %	143.47 euros



Considérant que ce travail de désherbage est une tâche régulière qui accompagne la politique documentaire de la Médiathèque,

Considérant la faible part allouée au profit de l'association pour l'année 2022,

Considérant les contraintes techniques de préparation de dépôts pour le service Médiathèque,

Il vous est proposé ci-dessous d'examiner les conditions d'une vente annuelle au public, au profit du CCAS. :

**III. Proposition de tarifs des documents mis à la vente**

Livres de poche	1 euro
Livres brochés	2 euros
Beaux-Livres	5 euros
Revus (par lot de 5)	1 euro
CD	1 euro

Il est proposé de maintenir le partenariat avec Ammareal pour les invendus.

Ce partenariat fera l'objet d'une Convention de reversement entre le CCAS et la Collectivité de Vire Normandie.

La date de la première vente est envisagée le samedi 7 octobre 2023.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 1<sup>er</sup> juin 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 juin 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- De reconduire le partenariat avec Ammareal
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	8
Vote Pour	47	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Sandra BEDEL

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents: 0

Le 03 Juillet 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 27 Juin 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 27 Juin 2023.

Sandra BEDEL a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230711-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Délibération n°2023/07/03/16 du 3 juillet 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230711-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Délibération n°2023/07/03/16 du 3 juillet 2023 à 20h30